

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 924


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 20 octobre 2023 le règlement n° 924 décrétant un emprunt et une dépense de 1 680 650 \$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfections de la chaussée sur une partie de la montée du Bois-Franc.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Avis de motion : | 4 octobre 2023 |
| Dépôt du projet de règlement: | 4 octobre 2023 |
| Adoption du règlement: | 20 octobre 2023 |
| Approbation du MAMH : | 17 novembre 2023 |
| Avis de promulgation : | 6 décembre 2023 |

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 6^e jour de décembre 2023

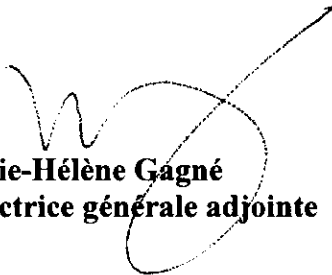


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 6 décembre 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de décembre 2023.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe